

**Sujet:** [INTERNET] Observation et questions - Elargissement A10 - Sainte Maure de Touraine

**De :** chicheri romuald <chicheri\_romuald@yahoo.fr>

**Date :** Thu, 22 Feb 2018 20:04:17 +0000 (UTC)

**Pour :** "pref-ep-2X3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr" <pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous mes questions et observations.

Propriétaire d'un terrain et d'une habitation jouxtant l'A10 au lieu-dit la Gravière à Sainte Maure de Touraine, je suis, ainsi, particulièrement préoccupé par l'expropriation et les actions entreprises pour la réduction des nuisances sonores.

- Y aura t'il une communication spécifique sur les expropriations ?
- Quelles sont les modalités d'expropriation ? Quelles sont les modalités de l'indemnisation ?
- Quelles sont les caractéristiques des protections acoustiques ? Quel aspect ? Quelle hauteur ? Quelle efficacité ?
- Lors d'une visite à la permanence tenue à la mairie de Sainte Maure de Touraine, j'ai vu sur une des plans qu'une "bande" de mon terrain était qualifiée d'emplacement réservée ? Qu'est ce que cela signifie ? Par qui est-elle réservée ? Pourquoi ? Comment ?

Je vous en souhaite bonne réception.

Romuald CHICHERI